

Informations complémentaires (https://my.ulg.ac.be/MyULg/PP_xt/IFC/fr/catalogueifc.do?as_action=consult&id=76)

Renseignements

Monsieur Alain CARLIER

Service d'Anatomie humaine topographique

Bât. B35 - CHU - 4000 Liège

Tél : 04/366.84.76

Courriel : acarlier@ulg.ac.be

Présentation

Objectifs de la formation

Le certificat européen de formation interuniversitaire en pathologie chirurgicale de la main et des nerfs périphériques correspond à un enseignement post troisième cycle visant à former des médecins spécialistes ayant une compétence particulière en Chirurgie de la Main et des Nerfs périphériques.

Gestion du programme

Le programme est organisé en commun par l'Université Libre de Bruxelles, l'Université Catholique de Louvain, l'Université de Liège et l'Université de Lille II. Les Maîtres de Conférences du Collège d'Enseignement sont désignés par les Facultés respectives parmi le Corps Professoral des Universités, les praticiens universitaires ou les agrégés issus des Universités sont sollicités pour participer à l'enseignement, sans toutefois en devenir titulaires. Ces derniers portent le titre de "Maîtres de Conférences associés".

Le jury comprend tous les enseignants du programme. Il exerce ses prérogatives dans le respect des règlements internes des quatre institutions. La structure de coordination comprend deux membres correspondants par Université, désignés par les Facultés. Le secrétariat est assuré de manière tournante entre Universités pour une durée de 4 ans. La structure de coordination organise notamment les cours, veille à l'évaluation permanente de la qualité de l'enseignement, gère les fonds communs destinés en particulier à l'organisation des travaux pratiques et décide du minerval.

Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux médecins spécialistes ou en cours de spécialisation en chirurgie générale, chirurgie orthopédique ou chirurgie plastique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable de la formation pour examen de leur candidature (l'admission fait l'objet d'une procédure de sélection par le jury et prend en compte entre autres critères les résultats universitaires antérieurs et la motivation du candidat. L'admission est également conditionnée à l'agrégation par le jury du plan de l'année de stage).

Durée de la formation

Deux années d'études

Le Certificat comporte une formation sur une période de 2 ans à raison de 4 modules théoriques et pratiques (dissections) par an comprenant chacun 2 jours (vendredi et samedi) organisés à tour de rôle dans chacune des Universités avec présence obligatoire des étudiants à 80% des cours (cours magistraux : 104h, cours pratiques : 24h). Les enseignants de chaque module appartiennent à l'une ou l'autre des quatre Universités partenaires, dans le souci de la qualité optimale de l'enseignement.

Le programme comprend en outre un stage clinique d'un an dans un (ou plusieurs) des Services spécialisés des Universités concernées, un examen théorique oral et la présentation d'un mémoire (ou alternativement d'une publication acceptée dans une revue scientifique de niveau international). Enfin, la structure de coordination établit dans chaque Université une liste de séminaires et d'exercices dirigés auxquels les étudiants sont tenus de participer dans la limite de leurs disponibilités. Les étudiants tiennent la liste des séminaires auxquels ils ont assisté.

Le mémoire (ou publication) est un travail original dont le sujet, le plan et le choix éventuel de la revue choisie pour publication doivent être préalablement agréés par le jury qui désigne à l'étudiant un directeur et un lecteur du mémoire, ceux-ci choisis parmi les Maîtres de Conférences du Collège d'enseignement. Le promoteur du mémoire peut, si le jury l'estime judicieux, être extérieur au Collège d'enseignement.

Programme de cours

Première année

Cours obligatoires

HULG9001-1	<i>Module I Notions fondamentales : anatomie, embryologie, biomécanique, physiologie, séminologie, voies d'abord - COLLÉGIALITÉ</i>	8	-	2
MCER0030-1	<i>Module II Traumastimes de la main (y compris brûlures et séquelles traumatiques): lésions ostéo-articulaires, lésions des tissus mous - COLLÉGIALITÉ</i>	16	-	2
HULG9002-1	<i>Module III Traumatismes complexes: replantation-revascularisation, couverture du membre supérieur, reconstruction digitale - COLLÉGIALITÉ</i>	8	8	2
HULG9003-1	<i>Module IV Lésions ostéo-articulaires traumatiques et dégénératives du poignet (y compris lésions ligamentaires, arthroses, ostéonécroses, arthroscopie du poignet) - COLLÉGIALITÉ</i>	16	-	2
MCER0031-1	<i>Séminaires et exercices dirigés, 1re année - COLLÉGIALITÉ</i>	-	-	2

Deuxième année

Cours obligatoires

HULG9004-1	<i>Module I Atteintes rhumatoïde de la main et du poignet, tumeurs, maladie de Dupuytren, affections vasculaires - COLLÉGIALITÉ</i>	16	-	-	2
HULG9005-1	<i>Module II La main congénitale - COLLÉGIALITÉ</i>	16	-	-	2
MCER0032-1	<i>Module III Pathologies chirurgicales des nerfs périphériques (y compris lésions du plexus brachial, syndromes canaux et traitement palliatif de la main paralytique) - COLLÉGIALITÉ</i>	8	8	-	2
HULG9006-1	<i>Module IV Infections, algodystrophie et gestion de la douleur, anesthésiologie et garrot, rééducation et appareillage, évaluation médico-légale - COLLÉGIALITÉ</i>	16	-	-	2
MCER0031-2	<i>Séminaires et exercices dirigés, 2e année - COLLÉGIALITÉ</i>	-	-	-	2
MTFE9001-1	<i>Travail de fin d'études - COLLÉGIALITÉ</i>	-	-	-	20

Evaluation

Un premier examen devant le jury interuniversitaire est organisé lorsque l'étudiant a acquis l'enseignement des huit modules et a réalisé le stage clinique. Il s'agit d'un examen oral précédé ou non d'une épreuve écrite. Il conditionne l'accès à la seconde partie du Certificat comportant la présentation du mémoire (ou alternativement de la publication acceptée).

La défense orale avec succès du mémoire devant le jury interuniversitaire confère à l'étudiant le Certificat interuniversitaire de compétence particulière en chirurgie de la main et des nerfs périphériques.

Inscription

Où ? : Cellule Formation continuée de l'ULg.

Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen.

Frais d'inscription : Taux certificat.